



Datum / Date: 20/03/2017
Uur / Heure: 10:37
Vraag / Question: n° 17339

**Question orale de la Députée Kattrin JADIN
à Monsieur Jan JAMBON, Vice-Premier Ministre et Ministre de la Sécurité et de
l'Intérieur,
concernant
la maltraitance des femmes en Belgique
- déposée le 17 mars 2017 -**

Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,

Plus que jamais, le combat pour le respect de la femme est important et nécessaire dans notre pays. C'est un combat non seulement pour plus de respect, mais aussi une lutte contre les discriminations et les inégalités.

Les derniers chiffres sur les maltraitances faites aux femmes en Région wallonne sont interpellants: 18 viols commis chaque jour avec seulement 16 % de victimes qui s'adressent aux autorités. Dans ces situations, l'agresseur est princip

l'encontre des femmes, c'est aussi la peur d'en parler et le sentiment de culpabilité qui enchaîne leur liberté dans notre société.

Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, mes questions sont dès lors les suivantes :

- D'après votre département, combien de femmes sont victimes chaque jour de violences en Belgique ? Combien de femmes/filles sont victimes de viol en 2016 en Belgique ?
- Auprès de quelle(s) entité(s) les plaintes pour agressions physiques/sexuelles sont-elles enregistrées ?
- Pouvez-vous nous communiquer les statistiques par arrondissement judiciaire des dépôts de plainte pour agressions physiques/sexuelles en 2016 ?
- Existe-t-il une prise en charge particulière de la victime lors du dépôt de plainte ? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous en dire plus ?

Je vous remercie, Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN



Question orale n° 17339

De : Madame JADIN

Objet : La maltraitance des femmes en Belgique

Questions 1-2-3

Votre première question relative aux données relève plutôt d'une question écrite. Je vous remets donc ma réponse sur papier.

La banque de données nationale générale (BNG) est une base de données policières où sont enregistrés les faits sur base de procès-verbaux résultant des missions de police judiciaire et administrative. Elle permet de réaliser des comptages sur différentes variables statistiques telles que le nombre de faits enregistrés, les modi operandi, les objets liés à l'infraction, les moyens de transport utilisés, les destinations de lieu, etc.

Les tableaux ci-dessous reprennent le nombre de faits enregistrés par les services de police en matière de violence physique (tableau 1) et de violence sexuelle (tableau 2), tels qu'ils sont enregistrés dans la BNG sur base des procès-verbaux, pour la période 2014-2015 et les trois premiers trimestres de 2016 par arrondissement judiciaire. Les données proviennent de la banque de données clôturée à la date du 20 janvier 2017.

| | 2014 | 2015 | TRIM 3 2016 |
|--------------------------------|--------|-------|-------------|
| Antwerpen | 11.866 | 8.606 | 11.375 |
| Brabant wallon | 2.264 | 1.679 | 2.129 |
| Bruxelles (Bruxelles-Capitale) | 11.164 | 8.240 | 9.689 |
| Bruxelles (Hal-Vilvorde) | 2.513 | 1.936 | 2.403 |
| Eupen | 311 | 211 | 307 |
| Hainaut (Charleroi) | 6.513 | 4.802 | 5.612 |
| Hainaut (Mons) | 6.732 | 5.164 | 5.738 |
| Leuven | 2.542 | 1.745 | 2.167 |
| Liège | 10.026 | 7.206 | 9.048 |
| Limburg | 4.330 | 3.125 | 4.023 |
| Luxembourg | 1.976 | 1.490 | 1.721 |
| Namur | 3.661 | 2.699 | 3.102 |
| Oost-Vlaanderen | 9.203 | 6.954 | 9.058 |
| West-Vlaanderen | 6.261 | 4.617 | 5.988 |